

ABONNEMENTS

Canada et États-Unis
UN AN..... \$2.00
SIX MOIS..... \$1.00
Etranger (Union postale.)
UN AN..... f.13.50

LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

Fondée par J.-P. Tardivel, le 14 juillet 1881

" VERITAS LIBERABIT VOS — LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES "

AVIS

TOUTE DEMANDE DE
CHANGEMENT D'ADRESSE
DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE
DE L'ANCIENNE ADRESSE.

Bureaux :

CHEMIN SAINTE-FOY
près Québec.

Téléphone : 1412

PAUL TARDIVEL, Directeur-Gérant

OMER HÉROUX, Rédacteur

N.-D. DE QUEBEC
SAMEDI 30 JUN 1906

Les Orangistes

Le vieux docteur Sproule, qui préside, depuis la mort de Clarke Wallace, aux destinées de l'ordre orangiste, offrit l'autre jour à M. Armand Lavergne de lui passer la constitution et les règlements de la société, mais il se refusait avec entêtement à lui communiquer le texte du serment orangiste. La riposte de M. Taylor: " Demandez donc ce serment à votre ministre des chemins de fer, M. Emmerson, qui est orangiste, lui aussi " a une certaine valeur tactique. Elle prouve que tous les orangistes ne sont pas du même côté, mais elle ne renseigne point les gens du dehors; elle n'éclaire point les profanes. La constitution et les règlements qu'offraient au député de Montmagny le docteur Sproule ne les édifieraient pas beaucoup plus.

Nous avons ce document sous les yeux. C'est une petite brochure de soixante-quinze pages environ, avec couverture orange, naturellement (1). Les constitutions et règlements proprement dits sont précédés de considérations générales dites *General Declaration*, dont la lecture est presque édifiante. On y lit que la "*Loyal Orange Association* est formée de gens désireux de défendre, dans toute la mesure de leur pouvoir, les principes et les pratiques de la religion chrétienne, de maintenir les lois et la constitution du pays, de porter secours aux membres malheureux de l'Association... (page 3)". Il est vrai que les paragraphes suivants indiquent plus clairement ce que les orangistes entendent par religion chrétienne et pure religion. Ils disent, en effet: "*L'Orange Association* ne prétend avoir le monopole ni du loyalisme ni du protestantisme; mais elle n'admet personne dans ses rangs dont les principes ne sont pas loyaux et qui ne professe pas la religion protestante (page 4)". Cependant cette profession de foi protestante se double immédiatement d'un appel à la tolérance: " Rejetant tout esprit d'intolérance, l'Association demande, comme qualification indispensable et sans laquelle les plus grands et les plus riches solliciteraient en vain leur admission, que le candidat soit jugé incapable de persécuter ou de blesser personne à cause de ses opinions religieuses, le devoir de tout orangiste étant d'aider et de défendre, dans la jouissance de leurs droits constitutionnels, tous les sujets loyaux de n'importe quelle opinion religieuse (*id.*) " Un

peu plus loin, la constitution énumère les qualités théoriquement exigées du bon orangiste. C'est la page lue aux Communes par M. Sproule. On y voit que l'orangiste doit être bon protestant et posséder à peu près toutes les qualités.

Les trente pages suivantes énumèrent minutieusement les détails de l'organisation orangiste: grandes loges, loges provinciales, loges de comté et de district, loges primaires, ainsi que les titres et fonctions de leurs dignitaires, la procédure qui doit être suivie dans les assemblées,—mais non pas le rituel et les mots de passe, qui restent secrets,—et jusqu'aux costumes qui doivent être portés dans les grandes manifestations. Nous y apprenons, par exemple, que, dans les réunions de loges primaires, les membres qui ne possèdent que le degré dit *Orange* doivent porter une écharpe faite de soie orange et large de quatre pouces, avec frange aux extrémités. Ceux qui possèdent les degrés dit *Blue*, *Purple* et *Arch Purple* ont droit à une écharpe de quatre pouces et demi de largeur, avec rayures bleues ou violettes sur fond orange. Les détenteurs du *Scarlet Degree* portent une écharpe écarlate avec frange écarlate ou dorée. Tout ceci offre un certain intérêt de pittoresque, mais ne nous dit point grand chose sur la valeur et la portée de ces degrés multicolores qui constituent le fond de l'orangisme. Notre brochure est très vague sur ce point, et les délibérations des loges se font dans le plus grand secret. Nous lisons en effet à la page 28, articles 104, 105, 106, que le secret de toutes les réunions régulières doit être protégé par deux tuteurs, l'un à l'extérieur et l'autre à l'intérieur de la loge, lesquels doivent veiller à ce que pas un profane ne pénètre dans le temple. En dépit de ses retentissantes parades, l'association ne juge à propos de communiquer ni ses signes de reconnaissance ni ses rites.

C'est dans ses manifestations publiques, dans les discours de ses chefs et dans les articles de ses organes officiels, à défaut du rituel et des harangues faites en loge, qu'il nous faut donc chercher sa véritable pensée et son esprit réel. La constitution que nous avons en main nous donne cependant une note intéressante; nous y lisons, en effet, à la page 38, article 145, la liste des motifs d'expulsion. Ils sont assez nombreux et comprennent l'immoralité habituelle et publique, certaines condamnations judiciaires, les dommages causés à l'association, l'exercice de professions illégales ou immorales, l'ivrognerie habituelle et

" For marrying a Roman Catholic.
" FOR EDUCATING HIS CHILD IN A ROMAN CATHOLIC SCHOOL, NUNNERY OR MONASTERY EXCEPT WHERE NO PROTESTANT SCHOOL EXISTS. "

Ainsi donc l'association n'a aucune objection à ce que ses membres épousent une juive, une mormonne, une payenne, une athée ou une fétichiste quelconque; elle n'a aucune objection à ce que leurs enfants fréquentent des écoles athées ou bouddhistes, shintoïstes ou juives, mais elle considère qu'épouser une catholique ou envoyer ses enfants à une école catholique est un motif d'exclusion, au même titre que la débauche ou l'ivrognerie habituelles. L'indication est déjà utile et permet de croire que la formule de serment dont M. Sproule refusait communication à M. Lavergne serait intéressante (2).

L'action publique des orangistes est assez connue pour ne laisser aucun doute sur leurs sentiments. Nous parlons ici d'un corps et non pas de tel ou tel sociétaire pris en particulier. Nous savons parfaitement que, dans une association aussi nombreuse, il est beaucoup d'individus qui ne partagent point les passions des chefs et parmi ceux-ci même, combien sont sincères et combien ne sont que des politiciens plus ou moins exploités?

Dans tous les cas, chaque fois que la question scolaire s'est dressée dans ce pays, les orangistes ont pris nettement et bruyamment parti, par la voix de leurs chefs les plus autorisés, contre les revendications catholiques, contre ce que nous estimions être nos droits constitutionnels et naturels les plus sacrés. Ils ont été au premier rang de toutes les manifestations, ils ont fourni à nos adversaires le personnel tapageur et facilement excitable des réunions publiques. A la Chambre, leurs chefs se sont portés à l'attaque avec une grande vigueur. On se rappelle la lutte de Clarke Wallace contre la loi rémédiate, et l'an dernier, c'est M. Sproule qui provoquait le pétitionnement contre le premier article 16. Grâce à une organisation fort étendue et tenue en bon état, ils peuvent faire énormément de tapage en peu de temps et donner, aux gens surtout qui se sentent déjà la chair de poule, l'illusion d'un mouvement populaire sérieux. Ce sont évidemment les plus bruyants de nos adversaires; nous ne croyons pas qu'ils soient les plus dangereux et nous redoutons autrement l'influence des sociétés secrètes qui opèrent dans le silence...

Les événements de 1896 et de 1905 sont tellement frappants qu'ils suffiraient seuls à révéler la menta

(2) Nous comprenons parfaitement du reste qu'une association strictement protestante fasse d'un mariage mixte et de la fréquentation d'une école catholique un motif d'exclusion, bien que cela jure avec les principes du libre-examen; nous retenons seulement, pour marquer l'esprit de l'orangisme, que cette règle ne vise que l'Eglise catholique, à l'exclusion de tous les autres groupes religieux ou même nettement irréligieux.

lité orangiste, qui est très voisine du reste de celle du Jacobin français. Celui-ci appelle laïque l'école qu'il veut imposer à tous les enfants de la République; celui-là baptise du beau titre de " nationale ", qui ne fut jamais plus mal appliqué, celle où il voudrait grouper tous les petits citoyens. Les deux veulent, à l'aide des deniers publics, couler dans un même moule, le leur, tous les cerveaux de la nation. Le Jacobin, qui appartient à une race logique et qui haït, avec une passion de révolté, la religion de son pays, veut faire de l'école un moyen de propagande antireligieuse; l'orangiste, qui n'a pas la logique du Français et qui d'ailleurs peut penser à peu près tout ce qu'il veut sans cesser d'être un bon protestant, se contenterait, sous prétexte d'école nationale, d'une institution à tendances vaguement religieuses ou, en tout cas, plus antireligieuse qu'antireligieuse, pourvu qu'elle ne soit pas catholique. Le Jacobin et l'orangiste prétendent également du reste agir dans l'intérêt même du pays, et c'est au nom de la liberté, de la justice et du droit que MM. Sproule et Clarke Wallace nous attaquaient en 1896 et en 1905.

Mais au fond, et, sans vouloir discuter la sincérité de leurs scrupules constitutionnels, ce qu'ils combattaient c'est l'école confessionnelle et, derrière elle, l'influence catholique. Là-dessus les textes abondent.

Voici trois semaines à peine, lors de la réunion, à Toronto, du *Grand Black Chapter*, l'une des hautes autorités de l'association, le grand maître, M. William Chenery, s'écriait: Il est mauvais d'accorder à une race ou à une confession religieuse quelconque des privilèges spéciaux, et, après avoir dénoncé le maintien au Nord Ouest d'écoles séparées, qui le sont pourtant bien peu, il se prononçait en faveur d'un système national d'éducation comme moyen d'harmoniser les relations entre citoyens (3). Le lendemain, à la réunion de la Grande Loge proprement dite, M. Sproule ne se contentait point de cela, il formulait l'espoir que la Chambre des Lords approuverait le projet de loi créant des écoles nationales présenté par le cabinet libéral anglais (4). On voit que, sur ce point, le vieux tory n'a point de préjugés. Quelques jours plus tôt, à Lindsay, dans une réunion de la Grande Loge de l'Ontario oriental, le grand maître local, M. J. Earl Halliwell, dénonçait les progrès des écoles confessionnelles dans l'Ontario et M. Sproule revenant sur la défaite de M. Balfour, disait que " sa capitulation devant l'Eglise catholique en matière d'éducation, avait excité les protes-

(3) Voir le *Toronto World* du 29 mai 1906.
(4) Voir le *Toronto News* du 30 mai 1906.

(1) "Constitutions and Laws of the Loyal Orange Association of British America." Toronto. The Sentinel Print, 33 and 35 Adelaide St. West. 1886

tants de la Grande Bretagne avec le résultat que nous avons récemment vu (5)"; et il ajoutait que l'ancien premier ministre n'avait que lui-même à blâmer pour sa défaite. Il ne tenait aucun compte du fait que la loi Balfour favorisait surtout les Anglicans. Ce qu'il voit parout et ce contre quoi il s'élève surtout, c'est l'école catholique.

Le correspondant du *Toronto News* qui rend compte de la manifestation constate que les Orangistes redoutaient beaucoup la fondation d'une école normale pour les élèves-maitres des écoles séparées de la province.

Huit jours plus tôt, dans une autre réunion orangiste tenue à Goderich, M. John Hewitt, l'un des gros bonnets de l'Ordre, "réclamait l'abolition des écoles séparées dans l'Ontario (6)" et le grand maître de l'Ontario occidental recommandait aux frères de surveiller la législation scolaire du cabinet Whitney, de crainte que celui-ci ne concède aux écoles séparées des privilèges plus étendus (7).

On pourrait multiplier presque indéfiniment ces témoignages. Les journaux des provinces anglaises en sont remplis et partout où les droits scolaires des catholiques sont en cause, nous voyons surgir l'orangiste qui proteste contre l'établissement de toute école publique à teinte catholique, si faible soit-elle. Au mois de mars dernier, par exemple, la Grande Loge du Manitoba dénonçait tout projet d'amélioration de la situation scolaire des catholiques dans sa province (8). Et le *Western Banner* déclarait que, si le cabinet Roblin permettait aux catholiques de donner aux écoles publiques — on sait que toutes les écoles fréquentées par nos coreligionnaires sont officiellement des écoles publiques, à l'exception de celles de Winnipeg et Brandon — une allure catholique, il mériterait d'être chassé du pouvoir.

Que les orangistes poursuivent, derrière l'école confessionnelle, l'influence catholique elle-même, c'est encore ce qu'il est facile de prouver par les paroles de leurs chefs. Tout le monde connaît la déclaration faite à Toronto, dans la réunion de la Grande Loge générale, par le grand maître Sproule:

"Par suite de l'influence croissante et de l'agressivité du Romanisme politique au Canada, je crois que l'heure est venue de former une fédération protestante canadienne, sur le plan de la Fédération Impériale Protestante en Grande-Bretagne. Par ce moyen, toutes les organisations nettement protestantes pourront coopérer pour s'opposer à toute concession ultérieure et non justifiée en faveur de l'Eglise catholique romaine. Il a été prouvé de toute évidence, au cours des dernières années, qu'il y a nécessité d'une propagande pour défendre les droits constitutionnels des citoyens du Canada. (9)

Cette proposition, qui a été acceptée en principe par la réunion de Toronto, n'était pas nouvelle. M. Sproule en avait lancé l'idée à Lindsay, deux

mois plus tôt (10) et avait expliqué que c'est grâce à la fédération anglaise, à sa propagande exposant l'action de l'Eglise catholique, "que le sentiment public est devenu très sensible à tout ce qui ressemble à un empiètement ou à une agression des catholiques dans le Royaume-Uni." M. Sproule avait d'ailleurs le soin de déclarer qu'il faut protéger les droits constitutionnels des catholiques et qu'il a pour ceux-ci une grande sympathie, — laquelle se manifeste de façon plutôt étrange.

Au fond, et c'est une ressemblance qui a frappé tous ceux qui ont suivi de près la dernière crise scolaire, la situation est ici la même qu'en Europe. Les orangistes et leurs amis, tout en combattant les manifestations de l'activité catholique, prétendent ne pas attaquer l'Eglise elle-même, comme les anticléricaux d'Europe disent n'en vouloir qu'au cléricanisme. Parfois même les formules européennes glissent dans les discours canadiens. C'est ainsi qu'à Goderich, le 14 mars, le frère H. C. Hocken, rédacteur de la *Sentinel*, "prédisait que le cléricanisme serait, à l'avenir, la grande question de la politique canadienne (11)". On se serait cru au Palais-Bourbon! Avec la haine du cléricanisme, les orangistes partagent encore celle du Jésuite. Voici quelque temps le grand maître de l'Île du Prince Edouard, un pasteur du nom de D. McLean, disait, dans un discours reproduit par la *Sentinel*: "Le jésuitisme est le principal appui du Romanisme et, par ses entreprises diaboliques, trompe et trahit ceux qui ignorent ses principes, lesquels sont d'obéir aux ordres de "l'homme de péché (12)". Ne croirait-on pas, l'allusion scripturaire écartée, lire une page de la *Lanterne*?

Et si cet article n'était déjà trop long nous pourrions accumuler les textes qui démontrent que l'orangisme redoute et dénonce partout l'influence catholique. M. Sproule ne cesse de dire que les deux partis politiques capitulent devant l'Eglise catholique (13). Le grand maître cependant ne va pas aussi loin que certains de ses lieutenants, et c'est à l'un de ces derniers, M. Halliwell, et non point à M. Sproule, qu'il faut attribuer le fameux discours de Lindsay:

"A mon avis, l'événement le plus important qui ait assombri l'horizon de l'univers, depuis notre dernière réunion, s'est produit au Canada. (Il s'agissait des lois d'autonomie). Je veux parler du recul à deux ou trois cents ans en arrière dû aux efforts de cette Eglise qui, pendant des siècles, s'est efforcée de restreindre les libertés et les connaissances des peuples dans le but que les chefs de cette organisation puissent garder les peuples sous leur contrôle absolu, pour leur propre profit (14)."

Cette déclaration rend exactement le son des pires harangues anticléricales de France et d'Italie. La langue

(10) Voir le *Toronto News* du 24 mars 1906.

(11) *Toronto News*, 15 mars 1906.

(12) Cité par M. J. J. Hughes, député de King's. *House of Commons Debates*, unrevised edition, col. 4874.

(13) Voir, notamment, son discours de Goderich, *Toronto News*, 15 mars 1906.

(14) Voir le *Toronto News* du 24 mars 1906. Discours du lieutenant-col. J. Earl Halliwell, grand maître de la Grande Loge de l'Ontario oriental.

est différente, l'inspiration identique.

Mais nous reproduisons ces textes sans déclamation inutile, sans protestations flamboyantes. Nous trouvons justement que c'est trop l'habitude chez nous de parler des orangistes sur le ton de la colère, avec des cris d'orfraie. On a fait de l'Ordre une sorte de croquemitaine dont on se sert pour épouvanter les naïfs, nuire à ses adversaires, justifier toutes les faiblesses. Quand une question religieuse se dresse devant l'opinion publique, les orangistes crient et il se trouve toujours quelqu'un, chez nous, pour grossir l'importance de leur tapage et s'en servir comme de paravent pour excuser toutes les reculades des nôtres. Plus on leur cède, plus ils hurlent naturellement.

Et souvent nous sommes seuls à les prendre au sérieux. A Toronto, qui est pourtant leur forteresse, leurs parades ne provoquent que des sourires. On les prend surtout pour une bande d'arrivistes.

Quand donc nous déciderons-nous à envisager les choses avec sang froid et à les considérer dans leur vrai jour? Les Orangistes sont nombreux — nous n'avons point de chiffres précis, mais les derniers rapports indiquent une augmentation de 6.000 ou 7.000 sur les chiffres de l'an dernier, pour l'Amérique anglaise — ils sont organisés et ils ont des représentants dans les deux partis. Il est faux, ainsi qu'on l'a affirmé, que M. Borden appartienne à leur ordre — il n'est que franc-maçon, comme M. Hyman — mais M. Sproule, Hughes et d'autres députés conservateurs en font partie, de même que le ministre et les députés libéraux Em. Merson, Finley, Carvell, Crawford, etc. Ils sont nettement anti-catholiques et leur point d'attaque spécial est l'école confessionnelle. Ils affichent même, dans certains cas, le désir d'organiser contre les catholiques un véritable boycott. Ce n'est point le premier venu, c'est le grand maître de l'Île du Prince Edouard qui disait, voici quelques mois, au cours d'une charge à fond de train contre l'Eglise catholique: "Il est de notre devoir de nous opposer, par tous les moyens légitimes, à l'occupation de fonctions civiles ou politiques par des hommes qui doivent allégeance à un pouvoir ou à un potentat étranger (15)"; et le contexte ne laissait aucun doute sur la signification de ces paroles.

Nous savons tout cela, comme nous savons que les plus ardents à dénoncer les orangistes chez nous sont ceux qui ont confondu leurs bulletins de vote avec ceux de Sproule et de Taylor, lorsqu'il s'est agi, l'an dernier, de rejeter les propositions Monk et Bourassa. Mais tout ce que nous avons à faire est de constater la signification et la portée du mouvement orangiste, puis de nous mettre en travers, sans tapage et sans forfanterie, mais sans crainte inutile.

La force de l'association est surtout faite de notre faiblesse, de notre amour des compromissions, de l'allure fantasmagorique que nous donnons à ses moindres actes. S'il y avait eu à la Chambre,

(15) Extrait d'un discours du grand maître McLean. Cité par M. J. J. Hughes. *House of Commons Debates*, unrevised edition, col. 4874.

l'an dernier, vingt cinq députés bien décidés à aller jusqu'au bout de leur devoir, les clameurs orangistes n'auraient effrayé personne.

Et les catholiques de l'Alberta et de la Saskatchewan seraient aujourd'hui en pleine jouissance de leurs droits scolaires.

OMER HÉROUX.

PROTESTATION

Les sentiments de Crémazie

A la lecture de certains discours prononcés dimanche dernier au pied du monument Crémazie, l'impression nous reste que le barde quebecquois était un parfait francophile, un poète aussi français que canadien, un partisan du vive la France! quand même.

Rien de plus faux que cette impression habilement créée par des gens amoureux épris de la France moderne, de ses hommes et de ses œuvres.

Il faut faire entendre une protestation et rappeler les vrais sentiments d'Octave Crémazie.

L'œuvre de notre poète national commencée en 1854 se termine en 1862. En France on vivait alors sous l'empire. Depuis 1763 les relations entre la France et le Canada n'étaient qu'accidentelles. Mgr Forbin Janson, prédicateur français d'une grande valeur, parcourut le pays, en 1839, et renoua pour ainsi dire les premiers liens avec la France chrétienne et le Canada français. En 1855 la *Capricieuse*, corvette française, vint visiter le port de Québec et rappeler nos origines. Puis vers le même temps l'Angleterre et la France se lièrent pour entreprendre la campagne de Crimée; la victoire de Sébastopol fit flotter à Québec le drapeau de la France à côté du drapeau britannique. A la vue de cette amitié les Canadiens crurent que l'heure était venue pour eux de renouer les anciennes attaches avec la mère patrie. Il était bien permis à Crémazie après avoir chanté la visite de la *Capricieuse*, la prise de Sébastopol et le combat de Castelfidardo où les zouaves de Lamoricière avaient défendu la cause pontificale, de crier vive la France! Car cette France était officiellement catholique.

Il est puéril de prétendre que Crémazie en chantant, il y a cinquante ans, la France de son temps et la patrie de Jacques Cartier, Champlain, Maisonneuve, Brébœuf, Laval, Frontenac, Montcalm et Lévis aurait enseigné aux écrivains et aux poètes d'aujourd'hui l'amour de la France rapetissée par la franc-maçonnerie et la juiverie.

Si nous jugeons Crémazie par ses écrits, ce n'est pas lui qui aurait consenti à recevoir des décorations et des bouts de ruban d'un gouvernement honteusement persécuteur et sectaire. Crémazie avait le véritable sens patriotique, il était avant tout canadien et fortement attaché aux saintes traditions. Il aimait la vieille France chevaleresque et catholique. L'amour aveugle, insensé d'un grand nombre de nos compatriotes envers la France officielle d'aujourd'hui l'indignerait;

il n'était pas de cette pâte dont on fait les *francissons*.

Si dans ce temps Crémazie personnellement connaissait peu la France, il n'ignorait certainement pas ce conseil de M. Rameau renfermé dans son livre, *la France aux colonies*, publié en 1859 : " Qu'ils (les Canadiens) se précautionnent donc contre les Français aussi bien que contre leurs voisins des Etats Unis, prenant leurs qualités et laissant leurs défauts ". Et ailleurs l'écrivain français ne craint pas de dire : " Restons donc les uns et les autres dans les termes où nous sommes, en augmentant seulement la fréquence de nos relations : soyons amis, soyons cousins, mais ne nous épousons pas. "

Notons qu'en 1859 les relations entre la France et le Canada étaient pourtant très peu fréquentes.

Crémazie forcé de s'exiler passa les mers. C'est alors que notre poète apprit à connaître la France. Aussi en 1864 il adressait ce reproche à son ami M. l'abbé Casgrain :

" Avez-vous donc mis de côté cette règle, établie dès la fondation des *Soirées canadiennes*, que les écrivains du pays devaient seuls avoir accès au *Foyer* ? S'il en est ainsi, je le regrette, car ce recueil perdra ce qui faisait son principal cachet.

" Du moment que vous avez abandonné cette ligne de conduite, qui me paraissait si sage, ne croyez-vous pas qu'il vaudrait mieux alors donner à vos abonnés les œuvres des écrivains éminents du jour, que d'ouvrir votre répertoire aux minces productions des rimailleurs français échoués sur les bords du Saint-Laurent ? "

Comme on le voit, on avait déjà pratiqué l'*exclusivisme* dans les revues canadiennes et Crémazie ne craignait pas de dire que cela lui paraissait sage. Et ces écrivains éminents dont parle Crémazie étaient sans doute ceux que dans une autre lettre il appelait les " beaux génies catholiques " : Gerbet, Montalembert, Ozanam, Veillot... Il est donc évident que Crémazie avait une certaine prédilection pour ces écrivains catholiques si mal appréciés par la plupart de ceux qui tentent de faire croire que notre poète national est un des fondateurs de leur école.

Pendant son exil en France Crémazie étudia l'état social de la France. Ses impressions déplairont certainement à d'aucuns qui posent en disciples du barde canadien. Lisons divers extraits des lettres qui font partie de ses Œuvres :

Orléans, 9 avril 1871. — " Décidément, ces pauvres Français ne sont que de grands enfants qui ne sauront jamais ce qu'ils veulent et qui seront constamment ballottés entre l'anarchie et la réaction. "

Orléans, 29 avril 1871. — " Pour ce qui est de la théorie de la liberté, je commence à croire que Louis Veillot a raison. Les immortels principes de 89 ont fait plus de mal à l'humanité que tous les tyrans dont les noms sont voués par l'histoire à la malédiction des peuples. Quant à moi, je suis tellement écœuré de ce qui se passe en France depuis le 4 septembre, que si feu Louis XIV, de despotique mémoire, revenait sur la terre, je crierais de toutes mes forces : *Vive le grand roi ! A bas la liberté !* "

Et encore :

" Joseph (le frère d'Octave) me dit

que les Français sont descendus bien bas dans son estime, je n'en suis pas étonné, car depuis la proclamation de la république, ils ont donné au monde le honteux spectacle de leur manque absolu de patriotisme. " Quel drôle de peuple ! " m'écrivit Jacques (un autre frère d'Octave). Hélas ! il n'est pas même drôle, il est pourri. Sans croyances religieuses, sans principes politiques arrêtés, n'ayant plus de respect ni de la famille ni de la femme, ayant abusé de toutes les jouissances matérielles pendant les vingt années de l'Empire, qui fut une époque de bien-être et de richesses inconnues jusqu'à dans le pays, les Français ont perdu tout ce qui fait la force et l'honneur d'un peuple, tout, jusqu'à l'amour de la patrie. "

Puis ceci :

" Vous ne sauriez croire combien les doctrines matérialistes prêchées par l'école de Comte, de Littré, etc., ont fait de ravage en France. "

Et pour finir :

" Dans cette malheureuse guerre, il n'y a que les zouaves du Pape et les Bretons qui aient fait leur devoir. Ce sont précisément les hommes qui avaient une foi religieuse qui ont su combattre et mourir pour leur patrie, tant il est vrai que les actions généreuses, les grandes inspirations ne sauraient germer dans un cœur desséché par l'impiété. "

Toute la dernière partie de l'œuvre de Crémazie est imprégnée de tels sentiments. Et alors, vers 1871, le poète exilé ne pouvait qu'entrevoir ce que serait la France livrée à tous les faux principes d'impiété moderne et à tant de dissolvants religieux et sociaux. Ces paroles de Crémazie sur la France de son temps sont d'une énergie que condamnent sans doute ceux qui orient sur tous les tons : Vive la France ! quand même. Que dirait donc Crémazie s'il vivait de nos jours, s'il avait été témoin de l'œuvre entreprise par le gouvernement français intimement lié à la franc-maçonnerie, s'il avait connu la France de 1906 profondément rongée par l'impiété ; s'il avait vu travailler ces hommes qui prêchent qu'il n'y a plus de patrie ? Certainement il n'aurait pas pris sa lyre pour chanter cette France officielle et son drapeau ; il aurait eu la fierté de se taire. Il userait sans doute de son influence pour mettre ses compatriotes en garde contre les agents de la France officielle, contre la littérature moderne, contre l'Alliance française, contre les décorations, et le traquenard tendu par les promoteurs de la Ligue de l'Enseignement l'aurait indigné.

Crémazie était donc moyenâgeux comme on l'est à la *Vérité*, et les messieurs aux idées larges et avancées, aux sentiments *francissons* ne sont donc pas sérieux quand ils réclament Crémazie pour le précurseur de leur apostolat français et pour un des fondateurs de leur école.

Aujourd'hui, alors qu'on semble comploter pour fausser ses vrais sentiments, Crémazie doit frémir d'indignation ; car il était bien Canadien français le barde québécois, et s'il a aimé tendrement la France, celle des ancêtres, la Vieille France aux traditions catholiques et nobles, la France aux étendards azur et blanc, il ne s'est pas montré le vil flatteur de la France dégénérée.

Puisse cette note discordante apporter un peu de consolation au cœur du poète malheureux et incompris même au jour de l'apothéose.

PAUL TARDIVEL.

MALHEUREUX OUBLI

M. Louis Fréchette s'est donné beaucoup de mal pour assurer l'érection du monument Crémazie. Il a parcouru les villes et les campagnes du Canada et de la Nouvelle Angleterre ; il n'a épargné ni son temps ni ses efforts, et l'on doit hautement reconnaître son dévouement.

Pourquoi faut-il que les fêtes d'inauguration témoignent de la persistance d'une rivalité mesquine et qui n'intéresse que médiocrement le grand public ?

Il était entendu qu'un certain nombre de poètes canadiens liraient des vers au pied du monument. On a invité M. Fréchette lui-même, MM. Poisson, Charles Gill, Gonzalve Desaulniers, Jean Charbonneau, Hector Demers, Louis-Joseph Doucet, d'autres peut-être, mais on a oublié M. Chapman. Or quelque sentiment que l'on entretienne à l'endroit de ce dernier, il est évident que l'auteur des *Aspirations* tient une autre place, dans notre littérature, que MM. Hector Demers et Louis-Joseph Doucet, par exemple. Ceux-ci ne sont que des débutants, tandis que l'autre a derrière lui des œuvres de réel mérite. Du reste, c'est l'un de ceux qui se sont le plus attachés à la glorification de Crémazie ; il l'a chanté, avant même que l'on songeât à lui élever le monument de Montréal. M. Fréchette tenait la première place dans le comité du monument et personne n'ignore les batailles homériques que se sont livrées les deux poètes, mais cette vieille rivalité exigeait que M. Fréchette ne tolérât point l'ostracisme dont l'on frappait son adversaire. Le roi de France oubliait les injures du duc d'Orléans, le président du comité Crémazie ne devait point se souvenir des blessures du lauréat.

O. H.

L'AFFAIRE DE BIALYSTOK

La campagne que nous signalions la semaine dernière a pris l'extension que prévoyaient tous ceux qui sont un peu au courant des procédés juifs. On ne parle dans les journaux que des massacres effroyables de Bialystok, et d'un bout du monde à l'autre on dénonce le gouvernement russe. Il semblerait que, dans cette ville où les Juifs constituent les trois-quarts de la population, il n'y ait eu que des victimes juives et l'on rejette sur les chrétiens, et parfois sur la police, la responsabilité de tous les désordres.

La dépêche suivante, l'une des rares pièces défavorables aux Juifs que nous ait transmises le télégraphe, permettra de constater que toutes les cloches ne rendent point le même son :

" St-Petersbourg, 26 — Le rapport adressé au ministre de la guerre par le général Bader, ancien commandant

de la garnison de Bialystok, cause une grande indignation dans les cercles parlementaires. Dans ce document, il est dit que les responsabilités du massacre doivent être attribuées aux juifs, qui les ont provoqués en lançant des bombes et en tirant des coups de revolver sur les orthodoxes qui prenaient part à une procession, et en attaquant les édifices du gouvernement, après que l'ordre a été restauré. Le général Bader dit que la conduite des troupes a été splendide et que toutes les nouvelles relatives aux massacres publiées par la presse ne sont que des mensonges. "

LES REPRODUCTIONS

DU " CANADA "

Samedi dernier le *Canada* reproduisait sous de gros titres noirs, sans commentaire, le discours de M. Briand, ministre de l'Instruction publique en France. Un sous-titre se lisait comme suit : L'ECOLE PRIMAIRE A VAINCU L'EGLISE.

Lundi le *Canada* s'est empressé d'annoncer qu'il avait " dû naturellement retrancher de ce discours deux paragraphes qui étaient des attaques directes contre l'Eglise pour n'y laisser que les observations et la pensée du ministre sur le rôle pédagogique des Ecoles Normales et le rôle moral des instituteurs et des institutrices. "

" Un sous-titre, ajoute le confrère, qui désignait la portée des paragraphes retranchés, a échappé à l'attention du rédacteur et du correcteur d'épreuves et s'est trouvé à paraître dans notre journal. "

Puis le *Canada* termine cette note en disant que la rédaction reprouve le sous-titre.

On a une idée, grâce à cet incident, du genre de reproductions que le *Canada* sert à ses lecteurs. Un discours où il n'est question que du triomphe de faux principes en éducation, n'est pas une pièce que nos journaux, même le *Canada*, devrait publier sans commentaire. En enlevant la partie qui contenait de violentes et directes attaques contre l'Eglise, le *Canada* n'a fait que rendre cette reproduction plus dangereuse pour des lecteurs catholiques, car il a enlevé ainsi à cette pièce l'étiquette athée qui pouvait mettre les lecteurs en garde, car on sait avec quelle habileté les sectaires étalent leurs doctrines.

Le *Canada*, si nous avons bonne mémoire, a une prédilection pour ces sortes de reproductions. La distraction du rédacteur et du correcteur d'épreuves est en somme un incident heureux.

P. T.

Les morts récentes : le duc d'Almadovar, ministre des Affaires étrangères d'Espagne, président de la conférence internationale d'Algésiras. — M. William Kirby, écrivain anglo-canadien qui est surtout connu par son roman du " Chien d'or ", dont la scène se passe à Québec. — Le Frère Dioscore, des Frères Saint-Gabriel, un éducateur distingué. — Le gouverneur Pattison, de l'Ohio. — M. Muir, auteur de " Maple Leaf for ever. "

A Québec on a fêté la Saint Jean Baptiste dimanche et lundi. Le premier jour il y a eu grand'messe solennelle à l'église Saint Jean Baptiste. M. l'abbé S. A. Lortie a prononcé le sermon de circonstance ; la procession et les divertissements populaires ont eu lieu lundi.

LES LIVRES

SAINT JÉRÔME par T. Turnel. 1 vol. de la collection "La Pensée chrétienne". — 3 fr. 50 — Paris, Bloud et Cie. — L'ÉPOUSE PARFAITE par Fray Luis de Leon. Traduction, préface et notes par Jane Dieulafoy. — 1 vol. couverture illustrée. Edition suivie de la Messe de Mariage. Même librairie. — ESSAI D'UN SYSTÈME DE PHILOSOPHIE CATHOLIQUE par F. de La Mennais. — Ouvrage inédit, recueilli et publié d'après les manuscrits avec une introduction, des Notes et un Appendice par Christian Maréchal. — 1 vol. des "Études de philosophie et de critique religieuse". — *ibid.* — FOUCHÉ, d'après les documents inédits, par Jean de Brébisson. — 1 vol. in-8 raisin illustré. — 5 fr. — Paris, G. Beauchesne et Cie. — BONIFACE VIII par Paul Graziani. — 1 vol. 60 cent. de la collection "Science et Religion", Bloud et Cie. — LE CHRISTIANISME EN HONGRIE par Emile Horn. 1 vol. *ibid.* — ORGANISATION RELIGIEUSE DE LA HONGRIE, par le même. — 1 vol. *ibid.* — LE CONCILE DE TRENTE ET LA RÉFORME DU CLERGÉ CATHOLIQUE AU XVI^e SIÈCLE, par Paul Deslandres. — 1 vol. *ibid.*

Le livre sur saint Jérôme continue dignement la série des ouvrages destinés à rayonner la pensée chrétienne. Il contient, encadrés d'excellents commentaires, les extraits les plus propres à mettre en relief les enseignements que le saint Docteur de Bethléem a laissés comme directeur d'âme, comme exégète et comme théologien : Lettres multiples, dont plusieurs à saint Augustin et au pape Damase, préface à la correction du Livre de Job, "prologue casqué" des livres des Rois, commentaires sur divers problèmes scripturaires, déclaration sur l'interprétation historique de l'Écriture, passages essentiels de quelques préfaces de ses traductions, du *De viris*, du *Contre Jovinien*, du *Contre Rufin*, du *Contre Vigilance*, du *Contre Helvidius*. De tels écrits étant de ceux qu'il importe de placer dans le milieu où ils furent réalisés, M. Turnel s'est attaché, dans sa préface, à bien évoquer la vie de l'illustre traducteur de la Bible. Il l'a suivi pas à pas, autant que cela se pouvait, en étudiant ses doctrines religieuses avec un soin extrême et une scrupuleuse sincérité ; grâce à son travail, le lecteur aura facilement la pleine intelligence des textes réunis dans ce volume.

Fray Luis de Leon compte parmi les gloires les plus pures de la nouvelle Castille au XVI^e siècle. Né en 1527, d'une famille noble, à Belmonte, il commença ses études à Madrid et les finit à Salamanque. C'est là qu'il entra dans l'Ordre des Ermites de saint Augustin qu'il devait illustrer par ses vertus et sa science. Passionné pour l'étude de l'Écriture Sainte, il apprit l'hébreu et ne tarda pas à devenir un exégète remarquable. Chargé d'une chaire à la suite d'un concours, il y remporta des succès que certains rivaux lui pardonnaient d'autant moins qu'il avait démontré leur ignorance. Aveuglés par leur rancune, les malheureux l'enveloppèrent si perfidement de calomnies qu'ils finirent par

le faire incarcérer par le Saint Office comme suspect d'hérésie. Sa détention dura cinq ans, car ses ennemis étaient puissants et implacables ; par bonheur l'Inquisiteur général s'en mêla et les actes de la cause ayant été portés du tribunal de Valladolid à la cour suprême de Tolède, celle-ci rendit une sentence absolutoire complète et définitive. Au début de 1577, Fray Luis remontait dans une chaire d'Écriture Sainte, pour le plus grand avantage des étudiants ; et, deux ans plus tard, il arrivait à la chaire de Bible, dont la mort seule l'arracha.

On lui doit plusieurs doctes ouvrages et de fraîches, de délicieuses poésies. Son chef-d'œuvre, *les noms du Christ*, eut un retentissement immense, et son *Épouse parfaite* a toujours de nombreux lecteurs. Il écrivait en castillan avec un art expressif et sûr qui ne tarda pas à impressionner la plupart de ses contemporains, même quelques-uns de ceux que passionnait l'emploi exclusif du latin. "Pour les progrès qu'il fit accomplir à la langue castillane en l'assouplissant en même temps qu'il l'enrichissait, dit Mme Dieulafoy dans son attachante préface, pour la suavité avec laquelle sa plume rend les pensées les plus fortes, il a conquis parmi les poètes de son temps et de sa nation un renom au moins égal à celui que lui méritent les commentaires des livres saints. D'illustres critiques le tiennent même pour le prosateur et le poète le plus parfait que l'Espagne ait jamais enfanté. Leur jugement ne semble pas devoir être révisé."

Dans l'*Épouse parfaite*, composée pour une de ses parentes, Fray Luis dessine, sous des traits modernes, la femme forte du livre biblique, il peint avec une vigueur saisissante, un sens très juste des réalités, le rôle de la femme et de la mère dans la famille. C'est mieux qu'un commentaire des Proverbes et une paraphrase de certains Docteurs, c'est une œuvre, en maint endroit originale, de psychologie autant que de direction. "Au demeurant, déclare avec raison Mme Dieulafoy, si quelques pages où la morale et le devoir sont hors de cause ne paraissent plus en parfaite harmonie avec nos mœurs et notre civilisation, l'ouvrage est bien de l'heure présente, dans ses grandes et admirables lignes. Pour être accomplie, l'épouse du XXI^e siècle devra posséder toutes les qualités de la femme forte peinte par le grand moraliste. Elle aura les mêmes vertus domestiques jointes à la même générosité ; le même amour de l'époux, le même soin de l'enfant, le même culte du foyer, le même éloignement pour les parures recherchées et déshonnêtes, la même modération dans le désir, la même aversion pour le désordre aussi bien dans le domaine moral que dans le domaine matériel."

Fray Luis observait la vie comme il méditait les textes sacrés, avec un esprit singulièrement perspicace. Et comme ce fervent de saint Paul était aussi un lettré nourri des maîtres de l'antiquité, ses conseils revêtent de savoureuses formes, sa sagesse a d'eurythmiques draperies. Regardons comme une heureuse fortune de pouvoir enfin lire en français ce curieux et bien-faisant ouvrage. Soyons-en d'autant

plus satisfaits que la traduction de Mme Dieulafoy est tout simplement exquise et que l'édition est fort agréablement arrangée.

L'*Essai* présenté par M. Maréchal est la première rédaction de l'œuvre que Lamennais commença de publier, en 1840, sous le titre d'*Esquisse d'une philosophie*. Mais quelques années avant, pendant son séjour à Juilly, en 1830-1831, alors qu'il avait encore le bonheur d'appartenir à l'Église, il s'en était servi pour faire un cours de philosophie à ses disciples. Or c'est d'après les cahiers manuscrits de trois d'entre eux que le texte de cette rédaction a été soigneusement établi, on lui reconnaît donc les plus rigoureuses garanties d'exactitude et d'authenticité. Et quoi qu'on en puisse penser, il faudrait encore s'y intéresser par cela même qu'il n'existe pas de manuscrit original et autographe de l'*Essai d'un système de philosophie catholique*, ce travail ayant été remanié pour devenir l'*Esquisse d'une philosophie*. Dans une introduction, que l'on peut dire une étude pénétrante, M. Maréchal nous initie aux idées et aux projets du penseur de La Chénaie, dont il connaît à merveille l'esprit, la vie et les travaux.

"Nous avons peine à nous figurer, au début de ce XXI^e siècle qui naît dans l'inquiétude religieuse, dit-il, l'indifférence profonde par laquelle commença le siècle précédent. Le mal était plus grave et surtout d'origine moins récente que des esprits superficiels n'étaient alors tentés de le supposer : le premier mérite de Lamennais fut d'en apercevoir l'étendue, et de comprendre que, comme il avait sa racine dans cette méthode de philosopher individualiste que Descartes avait instituée, et qui dès lors n'avait cessé de développer ses conséquences, on n'aurait rien fait contre lui tant que, renversant de fond en comble l'édifice construit sur ces bases, on n'aurait pas arraché l'individu à l'exclusive et stérile contemplation du *moi* en restaurant en philosophie l'autorité que la méthode cartésienne avait prétendu renverser. Ainsi, par une vue de génie, Lamennais sut comprendre qu'il ne suffisait pas, comme l'avait fait Châteaubriand, de montrer quelles merveilleuses ressources ce christianisme négligé avait offertes et pouvait offrir à l'art, ni même comme Bonald, de faire sentir l'étroite et constante liaison des idées et des pratiques religieuses aux idées et aux actions politiques et sociales qui nécessairement en dépendent ; mais, creusant plus profondément encore le terrain qu'ils avaient labouré, qu'il fallait montrer sur quels principes entièrement opposés à ceux qu'on admettait alors, reposait la double restauration qu'ils rêvaient. Sous le *moi* cartésien, son analyse plus profonde découvrit donc la société ; et l'individu n'étant rien sans elle, il comprit que le criterium individuel du vrai s'écroulait, si la société ne lui prêtait pas son appui. Courber "l'orgueilleuse évidence" cartésienne devant l'autorité de la raison "sociale", tel était le remède véritable au mal dont souffrait son temps ; il le vit, et qu'à substituer une autre si l'on voulait

mettre un terme à l'anarchie philosophique, seule cause véritable de l'anarchie politique et sociale. L'*Essai sur l'indifférence* est son *Discours de Méthode* et nous dit par quelles démarches on arrive à cette conclusion."

M. Maréchal explique ensuite comment Lamennais fut amené à poser en philosophie le point de vue catholique ; comment il entendait attaquer le mal — qu'il voyait tout entier dans l'individualisme — dans l'intelligence même, en soumettant la raison individuelle à la raison sociale, afin d'éviter l'erreur type, l'abstraction, l'intellectualisme, donc en plaçant la religion et les dogmes non seulement à la tête de la spéculation politique et sociale, mais encore de la spéculation scientifique. Il montre que, concevant la philosophie comme une représentation sociale de l'univers, une sociologie dont la religion devait poser les principes, il ramenait par toutes les voies à des considérations sociales, lesquelles font l'unité puissante ainsi que la positivité de son système. Enfin, en exposant la manière dont Lamennais comprenait la subordination du savoir humain à la foi, il achève de mettre en lumière la véritable portée de ce système, conçu pour organiser "dans un rapport harmonieux l'ordre et la liberté", "l'accord des aspirations individuelles et des exigences sociales", et toujours digne d'étude malgré ses parties vieillies.

Fouché, de triste mémoire, fut un de ces intrigants prêts à tout, même au crime, comme il en surgit tant dans les périodes troublées. On sait le rôle ou plutôt les rôles qu'il joua dans l'histoire de la France depuis la Convention jusqu'à la seconde Restauration. La vie de cet ancien professeur de l'Oratoire devenu représentant du peuple, puis après de dramatiques vicissitudes, ministre de la police de Napoléon, est plus étonnante que celle d'un héros de roman. En maint endroit, elle écœure, mais il est des écœurements qu'il faut connaître. Examiner les dessous de l'histoire, c'est parfois explorer un égout ; au moins en retire-t-on d'utiles leçons.

Insidieux, sans scrupule, égoïste à multiples faces, traître à Dieu, traître aux hommes, Fouché abusa tour à tour tous les gouvernements et tous les partis, ne visant qu'à se tailler une immense fortune. Ce fut un type d'*arriviste* singulièrement puissant. C'est son rôle politique que M. J. de Brébisson étudie exclusivement, et il le fait avec autant d'impartialité que de soin. Son livre est très consciencieusement documenté, rempli d'anecdotes et de traits, et présenté d'une manière captivante. Il réunit les qualités d'un ouvrage écrit pour le grand public ; aux lecteurs ordinaires, il offre des chapitres d'une lecture facile ; pour les curieux friands de pièces historiques, il a des annexes dûment garnies.

On sait quelles dures épreuves connut Boniface VIII, quels rudes assauts il eut à soutenir contre les princes ; sa figure se détache énergique et très noble dans le lointain de l'histoire. M. Graziani lui rend un hommage mérité en indiquant ses actes sous leur vrai jour avec une parfaite impartialité.

lité. Il parle comme il convient de son différend avec Philippe le Bel, différend mal compris par la plupart des historiens, et il montre que ce grand Pape si décrié a pleinement droit à l'admiration du monde chrétien. Malheureusement ce travail est trop bref.

L'histoire du christianisme en Hongrie est des plus intéressantes et M. Horn la relate fort bien, avec une documentation très sûre car lui-même appartient à la race magyare. Dans le premier volume, se déroule le panorama des événements, de l'introduction du christianisme sous saint Etienne, l'admirable roi, à la fin de l'époque de Joseph II, le néfaste empereur. Les tableaux consacrés aux luttes contre les Osmanlis et contre les Protestants y retiennent particulièrement. Le second volume comprend les plus divers renseignements sur l'organisation religieuse, depuis ce qui concerne les lois et l'enseignement jusqu'aux œuvres qui relèvent de la littérature et de la charité. On y trouve aussi maints détails sur les sectes. Bref ces deux études forment un excellent résumé que l'on consultera très utilement.

Ce sont les traits généraux du Concile de Trente qu'a fixés M. Deslandres. Sans s'arrêter aux détails secondaires ou superflus, il expose largement mais avec la netteté désirable la vie intérieure du Concile, la méthode de travail qu'il employa, les principes qui le guidèrent dans la définition des dogmes et la restauration de la discipline ecclésiastique, l'œuvre considérable qu'il réalisa malgré tant de difficultés. Très sérieusement construit, le travail de M. Deslandres donne une vue d'ensemble claire, sereine et bien ordonnée des débats de cette importante assemblée et de leurs conséquences.

ALPHONSE GERMAIN.

Antagonisme de Langues

Nous avons déjà attiré l'attention de nos lecteurs sur *Le Canada Ecclésiastique* pour 1906 et en particulier sur l'espèce de supplément qu'il publie sous le titre de *Coup d'œil sur l'état du Canada* (1). C'est à lire et à faire lire. Ce coup d'œil a en vue la réfutation implicite de l'étrange idée chère à certains personnages de nationalité et de langue non française et qu'ils n'ont que trop réussi, assure-t-on, à faire partager par des personnes influentes et peu au courant de la véritable situation. Selon eux, l'avenir appartient dans le Dominion à la langue anglaise et à la nationalité irlandaise ou plutôt anglaise. La race française avec la langue de leur pays doit se borner à la province de Québec; jamais l'Eglise n'en pourra tirer parti pour exercer avec influence sérieuse hors de chez nous, pour aider à répandre les lumières de l'Evangile et à implanter et à développer la civilisation chrétienne dans les autres provinces. Et voilà pourquoi dans l'intérêt même de la Foi catholique et de l'Eglise, il n'y a pas lieu, disent-ils, de chercher à propager la langue, les traditions et

(1) 2e édition page 461.

le caractère national et religieux particulier des groupes de Canadiens et d'Acadiens existant dans les provinces d'en bas, d'Ontario, du Manitoba. Ces mêmes gens vont jusqu'à croire que, même dans la province de Québec, le français est destiné à disparaître peu à peu; et que ce sera tant mieux pour toute la confédération canadienne sans en excepter Québec, lorsque leur rêve se réalisera. Le rêve n'est pas nouveau mais jamais il n'a envahi tant de têtes; jamais surtout il ne semble s'être aussi fermement établi dans les hommes aussi haut placés. Cette idée paraît être aujourd'hui une idée fixe que l'on voudrait voir admise par tous, par nos Canadiens-français en particulier, et suivie comme une règle de conduite dans tout le Dominion. Déjà le coup d'œil tend à dissiper l'illusion, en montrant le nombre respectif de chaque langue, et de chaque élément national dans chaque partie du Dominion et en faisant ressortir le fait que le Canada français n'a pas été seulement le berceau du catholicisme dans la confédération, mais que c'est là que se trouvent concentrées les principales forces catholiques dont l'influence a fini par se faire sentir jusque dans nos régions de l'extrême nord et de l'extrême ouest du Dominion, sans parler des Etats-Unis.

Mais ces onze pages du *Coup d'œil*, dans l'intention de l'auteur ne sont qu'un point de départ et comme une introduction à une autre étude où il s'agira de montrer que c'est par sa langue française, par son tempérament religieux et national particulier, par son ardeur naturel et son esprit expansif et naturellement apostolique que le Canadien est appelé à concourir plus que tout autre à l'œuvre de la civilisation chrétienne en ces vastes régions du Dominion. Il conviendra de dire que l'Eglise ne devra négliger sans doute aucun élément national catholique, soit irlandais, soit allemand ou autre, mais que c'est principalement dans le peuple canadien que, à cause de son caractère particulier, de ses vieilles traditions et de ses aspirations chrétiennes et de sa Foi pure et toute romaine, l'Eglise trouvera l'appui le plus solide, le moyen le plus propre, le plus puissant pour accomplir sa divine mission en cette partie de l'Amérique.

Là est l'idée générale qui sera développée dans le travail qui reste à faire et que déjà on trouvera indiquée dans les douze à quinze dernières lignes du *Coup d'œil*.

ADRESSE POSTALE

Notre adresse postale est maintenant la suivante :

La "VERITE", Candiac, près Québec.

Les mandats et les bons postaux devront être payables au bureau de poste de Candiac.

Il n'y a de changé que le nom du bureau de poste; nos bureaux sont toujours sur le Chemin Sainte-Foy, à quelques arpents des limites de Québec.

A nos abonnés

La date qui suit, sur l'adresse du journal, le nom de l'abonné est la date d'expiration de l'abonnement et sert de reçu. Tout abonnement est payable d'avance.

CHARLES HÉON (1)

L'auteur affirme, dès les premières pages de son livre, que ce volume n'est pas une œuvre littéraire, qu'il a été écrit par une main plus habituée à manier la charrue que la plume. Aussi bien n'est-ce pas au point de vue de la forme que nous le signalons aux lecteurs de la *Vérité*. A vrai dire, ce n'est pas un livre "composé", mais bien un recueil de souvenirs, une collection de faits disposés à la suite, sans grand souci de l'ordonnance artistique.

Et pourtant ces pages sont attachantes, suggestives, évocatrices d'années récentes encore mais qui semblent déjà lointaines; elles font revivre sous nos yeux une époque disparue et des hommes d'une admirable grandeur.

Charles Héon, le héros du livre, est le colonisateur type que nous rencontrons à l'origine de toutes nos paroisses, l'homme de courage et d'énergie que nulle difficulté ne rebute, qui dépense dans un labeur obscur et très souvent oublié les meilleurs dons du cœur avec un sens aigu des réalités et, par son inlassable dévouement, assure le succès des colonies nouvelles. Peu lettré souvent, mais bon chrétien toujours et faisant, sans presque y songer, de l'héroïsme quotidien. C'est de l'effort et des sacrifices accumulés de tous ces humbles qu'est faite, réellement, la grandeur de notre nationalité.

Ce qu'ils ont souffert, nous ne pouvons guère l'imaginer. Il leur a fallu braver l'isolement, s'enfoncer en pleine sauvagerie, loin du prêtre, du médecin, des amis, de tous ceux qui pouvaient les aider ou les appuyer. Le cas des premiers colons de Saint-Louis de Blandford est véritablement poignant. Il leur fallait chercher leurs provisions à Bécancourt ou à Gentilly, "mais écrit M. Saint-Germain, quelle fatigue, quelle misère à affronter! pour entreprendre de faire un voyage de quatorze ou quinze lieues, à pieds, dans une forêt où il faut faire les trois-quarts de la distance dans l'eau, la vase à la hauteur du genou, avec une charge, un fardeau toujours plus lourd que les forces délabrées devaient permettre..."

"Combien de fois, continue-t-il, ces pauvres martyrs du devoir, au retour de ces voyages, restaient comme paralysés! On les voyait trembler de tous leurs membres, pendant un temps assez considérable; plusieurs restaient les jambes enflées pendant plusieurs jours."

Et le cas de Blandford n'est pas unique. Lorsque les premiers colons de ce canton eurent un peu amélioré leur situation, que Charles Héon leur eut donné le luxe d'un moulin à farine très primitif, leur colonie devint à son tour un centre d'attraction pour les colons voisins. "Notre héros me disait, écrit encore M. Saint-Germain, que l'on parlait de Stanfold, une distance de quatre lieues et demie, à travers la savane de Stanfold, sans aucun chemin qu'un seul sentier, dans l'eau bien souvent à la hauteur du genou, ayant sur le dos un minot et demi de

(1) CHARLES HÉON, fondateur de la paroisse de Saint-Louis de Blandford, premier colon du comté d'Arthabaska. Mœurs, coutumes, épisodes de la vie d'autrefois, par F. H. St.-Germain, Nicolet. Un volume in-12 de 220 pages.

blé, d'orge ou de sarrasin, que l'on apportait à son moulin pour le faire moudre."

Et la vie même dans ce canton de Stanfold, qui est devenu l'une des plus belles paroisses de la province, était effroyable de privations. "...Il fallait abattre le premier arbre, pour faire place à la future cabane pour loger la femme et les enfants; les vivres, les provisions n'étaient pas en abondance; on souffrait de la faim que l'on apaisait en faisant bouillir ou cuire des herbes grasses; on mangeait, quand il y en avait, de la racine de fougère ou toute autre racine ayant une qualité plus ou moins nutritive (2)". La venue des framboises et des bluets était une véritable manne. Presque tout le travail de défrichage et les travaux de la ferme se faisaient à bras d'homme, car il n'y avait presque point de chevaux ou de bœufs dans les colonies nouvelles. La principale ressource du colon, dans les Bois-Francs, c'était la vente du sel de potasse. Pour préparer ce sel, le colon devait abattre les arbres, les brûler, puis faire bouillir et réduire la cendre. "Un homme habitué à bûcher faisait cent livres de "salt" dans six jours de travail; à ce compte, il lui fallait faire son "salt", c'est-à-dire faire bouillir sa cendre pendant la nuit et bûcher pendant le jour... Pour transporter ce "salt" à la potasserie, si on n'avait pas de cheval ou de bœuf pour en faire le charroyage, que faisait-on? On faisait, avec de l'écorce d'épinette blanche, une boîte appelée cassot, que l'on cousait avec de la racine d'épinette et que l'on mettait très étanche; on emplissait cette boîte ou cassot de "salt", et, le chargeant sur le dos, on le portait soit à la potasserie ou au magasin, pour l'échanger contre des marchandises que l'on ne manquait jamais de faire payer le plein prix. Il fallait prendre un soin tout particulier pour couvrir l'écorce de cette boîte; il arrivait quelquefois que le "salt" fut un peu liquide, et si le cassot n'était pas suffisamment joint, la lessive décollait et, atteignant la peau, causait des blessures telles qu'en aurait faites le feu (3)". Ce sel de potasse se vendait quatre piastres le cent livres.

Ne croyez-vous pas que les hommes qui ont épuisé leur vie en de pareils labeurs, librement et volontairement acceptés, sont aussi grands, plus grands peut-être, que ceux qui l'ont d'un coup, sacrifiée sur les champs de bataille? La "mort éblouissante et brève", dont parle le poète, est moins douloureuse que cette lente agonie.

Mais ce n'est pas seulement le tableau d'une colonie nouvelle pendant la première moitié du dernier siècle que nous donne M. Saint-Germain c'est aussi, bien que fait de traits épars, le tableau d'une des paroisses déjà organisées, des façons d'agir, de vivre et de sentir de nos aïeux et de leur organisation du travail.

Les communications étant difficiles, chaque paroisse était presque un petit monde par elle-même. L'isolement resserrait les liens de l'amitié et la paroisse était surtout une grande famille prolongée. On y travaillait ferme,

(2) CHARLES HÉON, page 159.
(3) *Idem*, pages 164-165.

mais on y vivait joyeusement, abusant avec imprévoyance d'un sol admirablement fertile. L'exquise sociabilité de notre race, son penchant au luxe et à la routine, son besoin de fraternité et sa passion du merveilleux, ses qualités et ses défauts traditionnels, apparaissent dans ces pages qui prennent des allures de mémoires.

Les faits racontés, les traits soulignés constatent, sans y prétendre, l'énorme révolution qui s'est opérée chez nous dans les méthodes de travail, depuis trois-quarts de siècle. Songez que l'auteur, qui doit avoir soixante-dix ou soixante-douze ans, se rappelle le temps où il n'y avait dans ce pays ni voitures à quatre roues, ni fourches d'acier, où tout le grain, coupé à la faucille, devait être battu au fléau....

C'est pourquoi *Charles Héon*, en même temps qu'un respectueux hommage à un obscur héros, est un intéressant document pour notre histoire intime.

OMER HÉROUX.

Chronique du Drapeau

Les deux grandes fêtes religieuses et patriotiques qui viennent d'être célébrées au pays ont vu s'affirmer le mouvement en faveur d'un drapeau national. De divers endroits nous arrivent de bonnes nouvelles au sujet de la cause du Carillon Sacré-Cœur. Le sentiment national se réveille. On comprend mieux de jour en jour que nous sommes avant tout Canadiens d'origine française, mais que nous ne sommes pas des Français; on comprend qu'il est temps de songer que nous formons un peuple à part, ayant ses traditions et ses aspirations propres, et que pour être logiques jusqu'au bout il nous faut un drapeau taillé dans l'étoffe du pays, un drapeau qui dise éloquentement ce que nous sommes, ce que nous avons mission d'être: Canadiens français et de former sur ce continent une Nouvelle France apostolique pour continuer de par le monde les *Gestes de Dieu*.

A Québec le Carillon-Sacré-Cœur a été arboré aux quatre coins de la ville, à l'occasion des dernières fêtes. Notons que le jour de la Saint Jean-Baptiste, dans un seul centre, il flottait sur l'archevêché, le presbytère, la basilique, l'Hôtel de Ville, et plusieurs résidences.

Le Carillon-Sacré-Cœur avait une large place dans la procession.

Les zouaves ont promené, aux acclamations de la foule, à travers la ville le vieux drapeau de Carillon roulé sur sa hampe, à côté était déployé un fac-similé de la vieille bannière dont les lambeaux ne peuvent plus claquer au vent. Remarquons que ce fac-similé, l'œuvre d'un expert, est azur et non vert.

En somme lors des dernières fêtes on a vu s'accroître notablement le mouvement en faveur d'un drapeau national.

P. T.

AUDACIEUSE IMPUDENCE

Le banquet Brodeur ne laissera guère de traces dans notre vie politique. Il est tout de même utile de relever quelques unes des paroles qu'y a prononcées M. Scott, le premier ministre de la Saskatchewan, et que nous traduisons du *Star*, numéro du 19 juin 1906.

"Aux dernières élections de la Saskatchewan, ils (les conservateurs supposons-nous) essayèrent, dit M. Scott, de nous jeter à la gorge les uns des autres, protestants et catholiques, Anglais et Français. Nous protestants qui représentons soixante pour cent de la population de cette province, fumes poussés par les idées libérales, justes et généreuses de Sir Wilfrid Laurier, à combattre ces préjugés et à accorder aux catholiques et aux Français le même respect que vous accordez ici aux protestants et aux Anglais, bien que vous représentiez soixante-dix pour cent de la population."

Il faut vraiment que le premier ministre de la Saskatchewan soit doué d'un fier toupet et qu'il ait rudement compté sur l'ignorance ou la veulerie de ses auditeurs français pour avoir osé leur débiter de pareilles calembredaines.

Comment! lui et ses amis ont fait à nos coreligionnaires et à nos compatriotes une situation analogue à celle des Anglo-protestants de Québec...

Mais les Anglais de cette province sont traités partout sur un pied de parfaite égalité: leur langue a les mêmes droits que la nôtre et ils sont les maîtres absolus dans leurs écoles. Ils choisissent leurs livres, nomment et forment leurs professeurs, édictent les règlements qui leur plaisent. Nous leur donnons même plus que leur part des deniers publics. Le fait a été reconnu en pleine Chambre des Communes par M. Fisher et ne peut être ignoré de M. Scott, qui était alors député fédéral.

Dans la Saskatchewan, le français est sur un pied d'infériorité considérable. Rien n'en garantit l'emploi dans la législature ou devant les tribunaux, et M. Scott est l'un des députés qui ont refusé de nous donner cette garantie, exigée pourtant par le texte des traités et l'esprit de la Constitution. A l'école, notre langue est placée sur le même pied que le cris, le sioux ou le polonais. Les petits enfants canadiens français sont obligés, dans des maisons construites et maintenues par leurs parents, d'apprendre en anglais l'histoire des fondateurs de leur nationalité. Leur situation est pire, dans un pays découvert et fécondé par leurs aïeux, que celle imposée aux petits Boers après trois ans de guerre.

Et dans ces écoles de la Saskatchewan, publiques ou séparées, la minorité catholique n'a pas même le droit de choisir ses livres de classe; elle ne peut faire donner une leçon de catéchisme avant trois heures et demie de l'après-midi.

Ce n'est pas à un adversaire, c'est à M. Walter Scott lui-même que nous emprunterons la description du système scolaire de la Saskatchewan. Dans son manifeste électoral, publié par toute la presse libérale de l'Ouest

et notamment par le *Regina Leader* et le *Manitoba Free Press*, M. Scott disait en effet, au mois d'octobre dernier:

"En vertu des Ordonnances des Territoires du Nord-Ouest, nos écoles séparées NE SONT PAS DES ÉCOLES CONFESIONNELLES, elles sont réglementées et administrées par le gouvernement absolument comme des écoles publiques. Même, en ce qui a trait à l'instruction religieuse, per mise de 3.30 à 4 heures, aucune distinction n'est faite entre les écoles séparées et les écoles publiques, le privilège est le même pour tous. La constitution, en ce qui regarde l'éducation, présente cet avantage indiscutable que nous savons exactement où nous en sommes et quelle espèce d'écoles séparées nous avons. Le parti libéral de la Saskatchewan s'engage à ne pas toucher à ce système, à ne rien faire qui puisse porter atteinte à son caractère national, à NE PAS PERMETTRE le contrôle d'une confession religieuse QUELCONQUE SUR AUCUNE ÉCOLE DE LA PROVINCE."

Ce témoignage est très clair; il est loin d'être unique. Le 7 octobre 1905, M. J. A. Calder, ministre de l'Instruction publique dans le cabinet Scott, parlant aux côtés de M. Scott lui-même, dans une réunion publique tenue à Regina, disait, après avoir rappelé que l'Etat a le contrôle absolu de toutes les écoles, publiques et séparées:

"Nous avons un programme de matières à enseigner, et le travail fait dans toutes nos écoles est absolument le même. Sujets et méthodes sont absolument identiques. Les instituteurs ont les mêmes brevets et doivent passer les mêmes examens. Protestants et catholiques doivent également suivre les cours de notre école normale à Regina, et l'ont fait depuis des années comme vous le savez tous. Toutes les écoles se servent des mêmes manuels, à l'exception de deux livres pour les écoles primaires, lesquels sont facultatifs; mais, de fait, CES LIVRES NE SONT POINT EMPLOYÉS, car ils sont surannés. Les écoles séparées et les écoles publiques sont conduites de la même façon, exactement.... Nous avons un système d'écoles séparées de nom, DE NOM SEULEMENT (1)."

M. Calder ajoutait qu'il n'existait à ce moment, dans la Saskatchewan, que quatre ou cinq écoles séparées.

Sait-on sur quoi d'ailleurs M. Scott basait principalement ses objections à la politique de M. Haultain qui, à cette heure-là, voulait faire tomber la constitution de la Saskatchewan sous l'empire de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord? Simplement sur le fait qu'une pareille tactique donnerait probablement aux catholiques une situation préférable à celle qui leur est faite par la loi actuelle.

C'est encore à son manifeste que nous empruntons cette assertion, et nous l'appuierons d'une citation un peu longue peut-être, afin qu'il n'y ait aucun malentendu sur ce point et que tout le monde sache bien à quoi s'en tenir sur la mentalité et les intentions du premier ministre de la Saskatchewan. Voici donc ce qu'écrivait dans ce manifeste, répandu à des milliers d'exemplaires, M. Walter Scott:

"Le contrôle exclusif de l'éducation par les provinces n'est ni la lettre ni l'esprit de l'Acte de la Confédération. Ce que veut M. Haultain, à son

dire, c'est que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord s'applique aux nouvelles provinces mot pour mot. De fait, s'il réussissait devant les tribunaux, le résultat serait l'insertion dans l'Acte de la Saskatchewan de la clause 93 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord qui dit ceci:

"La législature aura le pouvoir exclusif de faire, dans et pour la province, des lois relatives à l'éducation, à condition que rien dans ces lois ne prive la minorité catholique des privilèges dont elle jouissait en vertu de la loi dans la province, au moment de l'union."

"Comparez ceci avec la clause contenue maintenant dans l'Acte de la Saskatchewan, laquelle est claire et précise. Vous ne pouvez pas dire, et M. Haultain lui-même ne peut pas dire quelle espèce d'écoles nous imposerait la clause 93. Les mots "en vertu de la loi dans la province, au moment de l'union" nécessiteraient de nouveaux procès pour en faire déterminer le vrai sens et il est très probable que, à la fin, la Saskatchewan se trouverait obligée, non seulement de permettre l'existence d'écoles séparées, mais encore de donner aux confessions religieuses diverses le contrôle sur ces écoles. Ni M. Haultain, ni aucun être vivant n'ose dire que cela ne serait pas le résultat qu'on obtiendrait en substituant la section 93 à la clause actuelle. La question à laquelle vous avez à répondre se résume donc à ceci: la province de la Saskatchewan peut-elle courir le risque de détruire le système national actuel, le système non-confessionnel, et de rétablir le double système confessionnel qui a été aboli en 1892? Je défie M. Haultain de nier que son procès, s'il réussit, n'aura pas pour effet d'obliger la Saskatchewan à rétablir les écoles séparées confessionnelles. A tous les points de vue, n'est-il pas plus sûr et meilleur de conserver une clause d'éducation qui sauvegarde notre système actuel non-confessionnel et satisfaisant pour tout le monde, plutôt que de courir, avec la section 93, le risque de voir la province obligée de permettre l'établissement d'écoles confessionnelles du genre de celles d'Ontario?"

Et dans le même manifeste, M. Scott se vantait d'être l'un de ceux qui, d'accord avec M. Sifton, ont imposé à Sir Wilfrid Laurier l'abandon du premier article 16, jugé trop favorable aux revendications catholiques.

C'est avec un pareil dossier que le premier ministre de la Saskatchewan a osé dire à un auditoire presque exclusivement catholique et français: Nous nous sommes battus pour assurer à vos coreligionnaires et à vos compatriotes la situation faite par vous à la minorité anglo-protestante de Québec! On aurait dû le lapider avec des pommes cuites.

Mais, au fond, M. Scott connaissait bien son monde. Il savait parfaitement que son impudente déclaration ne soulèverait aucune protestation; car il aurait fallu, pour l'atteindre, frapper les députés français qui l'entouraient et qui ont avec lui voté le second article 16.

C'est pour ceux de chez nous, hélas! qu'il faut réserver les premiers et les plus rudes coups de cravache.

OMER HÉROUX.

S. E. le cardinal Mathieu vient d'être élu membre de l'Académie française, sans concurrent. Il succède au cardinal Perraud.

(1) *Regina Leader*, n° du 11 octobre 1905

IMPORTANTES REVENDEICATIONS

Le 22 juin, lors d'une collation de diplômés au Manhattan collège de New-York, Mgr William Stang, évêque de Fall River, répondant à une adresse des élèves, a prononcé des paroles d'une grande importance et qu'il est bon de recueillir.

D'après la *Tribune* de Wonsoket, 23 juin, l'évêque de Fall River a réclamé avec énergie les droits de l'Eglise et des parents en matière d'éducation, impunément violés par le gouvernement. Mgr Stang a aussi parlé de la liberté, cette fameuse liberté dont on parle tant et qui existe si peu, et de cette autre question d'actualité, la souveraineté du peuple. De nos jours la presse propage sur toutes les questions importantes les idées les plus fausses; il est donc bon de noter les rappels aux principes de la foi catholique.

"Un mot dont on abuse le plus, dit Mgr Stang, c'est le mot "Liberté". Si vague et si altéré est devenu ce mot en ces jours de prétendue liberté que Léon XIII a cru nécessaire d'écrire sa sublime étude sous forme de lettre encyclique sur la "Liberté Humaine", afin de donner au terme sa vraie signification et proclamer les principes de la vraie liberté.

"Plus un homme s'approche de son Dieu, plus près il est de la liberté; plus il aime Dieu, plus il possède de liberté. L'homme est libre aussi longtemps qu'il obéit à Dieu, son maître légal. Il est esclave quand il désobéit à Dieu, parce qu'alors il tombe entre les mains d'un tyran, qui exerce un pouvoir usurpé. La liberté humaine étant défectueuse, a besoin de vie et de force pour l'empêcher de devenir la ruine de l'homme.

"Je suis libre parce que le Christ m'a rendu libre. Je refuse d'obéir à n'importe quel homme. J'obéis à Dieu et à ceux qui le représentent. Je respecte volontiers et de grand cœur ceux qu'il a investis de son autorité. Mon obéissance à l'autorité religieuse et civile est l'obéissance à Dieu, car il n'y a aucune autorité sur terre qui ne vienne pas de Dieu.

"L'autorité que possède le gouvernement civil ne vient pas et ne peut venir du peuple, parce que l'autorité est quelque chose de divin. D'où les expressions: "Souveraineté du peuple, suprématie de la majorité, suprême volonté et autorité du peuple, sont insignifiantes pour ne pas dire absurdes. Le peuple ne peut conférer ce qu'il ne possède pas—la puissance de l'autorité."

Abordant ensuite la question d'éducation, Mgr Stang fait les remarques suivantes:

"Une guerre imminente menace l'éducation de la jeunesse américaine. Connaissez-vous une cause plus digne et plus sublime que la cause de l'éducation chrétienne? Notre système actuel d'éducation d'Etat viole les droits de conscience de millions de nos meilleurs citoyens et met obstacle à leur liberté individuelle.

"Une majorité, se donnant le nom d'Etat, s'est arrogé le monopole d'une éducation sans Dieu et inutile, et dit maintenant avec insolence à la minorité: "Prends ceci ou rien". Oui, ce soi-disant Etat impose son système non-confessionnel d'éducation à des millions de citoyens américains consciencieusement incapables de l'accepter, et il va jusqu'à les forcer de payer pour ce qu'ils doivent éviter et condamner.

Quel joug de galérien! Quelle tyrannie flagrante! Et malgré cela nous prétendons être une nation aimant la liberté et la justice!

"Où est la liberté des 15,000,000 de catholiques sans parler des millions d'autres citoyens qui souffrent comme nous de cette tyrannie? Où sont la justice et l'équité? Où est le principe auquel nous faisons si souvent allusion: "Salaire égal pour service égal"? Quel pays en Europe, si nous en exceptons la France infidèle et maçonnique, voudrait tolérer semblable esclavage? On regarde l'Allemagne comme le pays modèle pour l'éducation, et cela avec raison.

"Les Allemands, catholiques comme protestants, ne toléreraient jamais une semblable tyrannie et un système injuste d'éducation comme celui qui nous est imposé aux Etats-Unis. Voyez les milliers d'écoles séparées maintenues dans le pays par les Allemands catholiques, luthériens et juifs! Ils se chargent de ce lourd fardeau plutôt que de se soumettre au système non-confessionnel. Voyez la tempête qui sévit actuellement dans la vieille Angleterre où le nouveau ministre essaie d'introduire le système non-confessionnel. Pourquoi notre voisin, le Canada, serait-il impatient de s'annexer à notre pays quand il voit l'iniquité et la tyrannie qui pèsent sur nos droits essentiels de citoyens chrétiens?"

Les journaux ont crié que ces fières paroles de l'évêque de Fall River étaient de violentes attaques; elles ne sont pourtant que la revendication nécessaire de droits primordiaux affreusement violés.

UN MOT

"Nous avons pris pour règle, dit le *Nationaliste*, de ne pas discuter avec des gens de mauvaise foi. Nous ne ferons pas exception pour M. Paul Tardivel. La meilleure réponse que nous puissions faire à ses fielleuses attaques est de reproduire en partie notre article sur le drapeau du Sacré-Cœur et de la jeunesse catholique, tel qu'il a paru dans le *Nationaliste* et tel que le cite M. Tardivel."

Puis M. Asselin reproduit son article et en regard les extraits faits par nous. Le directeur du *Nationaliste* pose en persécuté.

Ce moyen est habile, il l'exempte d'une réponse tout en nous faisant passer charitablement pour une canaille aux yeux de ses lecteurs. La vérité est que dans notre article il appert que nous avons cité simplement des extraits de la méchante attaque de M. Asselin et que nous n'avions aucunement la prétention de la citer intégralement. Nous avons donné la substance des parties omises, nous n'avons rien changé au sens de son article.

Un autre point à noter c'est que M. Asselin avoue qu'il a attaqué la jeunesse catholique à cause de son zèle pour le Carillon-Sacré-Cœur. Quant à ce qui concerne l'attitude de l'évêque au sujet du drapeau national M. Asselin n'aura qu'à relire ce que nous avons dit la semaine dernière.

Pour terminer dignement le directeur du *Nationaliste* nous lance cette flèche à la manière des Parthes:

"Tout commentaire, dit-il, serait superflu. De pareilles canailleries portent leur propre condamnation. En tout cas, elles ne nous empêcheront pas de continuer à dénoncer le sectarisme des

gens de la *Croix* et de la *Vérité*. Il nous importe peu d'être vilipendé par de prétendus amis du clergé qui au fond sont attachés bien plus à sa caisse qu'à sa soutane: nous nous rappellerons toujours que le regretté Abbé Verreau ne craignit pas de s'exposer dans ses polémiques avec Mgr Laffèche, aux mêmes avanies que la *Croix* et la *Vérité* nous prodiguent aujourd'hui."

Ces lignes sont d'une éloquence superbe et font bien connaître notre confrère.

P. T.

Notes Parlementaires

La session fédérale tire à sa fin, mais elle est marquée par d'assez vifs débats, principalement sur la question du repos dominical.

Tout le monde est d'avis qu'il faut assurer au travailleur le repos hebdomadaire et empêcher les désordres qui pourraient se produire le dimanche, mais, dans la pratique, la rédaction du projet de loi soulève d'innombrables difficultés.

Le bill part du principe que tout ce qui n'est pas spécifiquement permis par la loi est interdit et passible de pénalités diverses. C'est le renversement de toute notre procédure en matière criminelle, où il est toujours entendu que tout ce qui n'est point défendu est permis, et l'on voit tout de suite à quelles conséquences peut conduire un pareil principe. Des actes permis de temps immémorial se trouvent à tomber sous le coup des lois, et personne ne paraît savoir quelles seront au juste les répercussions de la loi projetée. Un exemple typique montrera le danger qu'offre le procédé suivi par la majorité de la Chambre: on avait autorisé la circulation des trains de bestiaux, le dimanche, mais on avait omis de permettre le soin de ces bestiaux. Il a fallu y pourvoir par un amendement spécial.

Une bataille ardente se poursuit actuellement à Ottawa, en comité général de la Chambre. On a déjà rejeté les clauses qui portaient exemption en faveur des Juifs et des Adventistes et autorisaient un policier à enfoncer, sans mandat, la porte d'un bureau où il soupçonnerait que l'on viole la loi.

Le bill supprime les journaux du dimanche. Indemniserait-on les propriétaires?

* *

Le projet de loi sur l'usure a été adopté par le comité des banques, presque sans débat, et reviendra bientôt devant la Chambre.

Les pensions aux anciens ministres seront abolies. On croit qu'il ne sera désormais accordé de secours qu'à ceux qui jureront être dans le besoin.

Les membres de la commission d'enquête sur l'approvisionnement de l'Arctique ont présenté deux rapports différents et qui feront sans doute l'objet de vifs débats à la Chambre.

Le gouvernement provincial vient d'introduire à l'"Ancient Order of Hibernians" de faire des affaires dans la province, parce qu'il n'aurait point fait le rapport prévu par la loi.

A SA MÉMOIRE

Le *Messageur Canadien*, de Montréal, dans sa dernière livraison, après avoir, à l'occasion du premier anniversaire de la mort de J. P. Tardivel, présenté ses sympathies à sa famille, ajoute:

"Mais, tout en déplorant le vide laissé par ce grand chrétien, ce journaliste au catholicisme intégral qui a toujours si vaillamment lutté parmi nous pour la vérité et la justice, nous nous réjouissons de ce qu'au moins son souvenir reste encore vivace. Il continuera, croyons-nous, à en guider bien d'autres dans la ligne droite et à fortifier leur courage pour les bons combats qui restent toujours à livrer."

PETITES NOTES

On vient d'élever un monument sur le carré Saint Louis à Montréal pour rappeler le souvenir d'Octave Crémazie, notre bard national qui a chanté avec des accents vraiment patriotiques la Vieille France et le Canada français. Le monument nous paraît être d'une simplicité artistique: une colonne surmontée du buste du poète, au pied de la colonne un soldat, le soldat de Carillon mourant pour son drapeau. Ce monument est l'œuvre du sculpteur canadien Philippe Hébert.

Le monument Crémazie a été dévoilé dimanche.

Le gouvernement libéral Murray vient de triompher dans la Nouvelle Ecosse. La majorité est d'environ une trentaine de voix. Trente-huit circonscriptions sont représentées à la chambre locale. L'opposition se compose de conservateurs et d'indépendants; deux candidats, ministres sans portefeuille, ont été défaits.

Les fêtes organisées au Nominique par la Coopérative des Colons du Nord ont obtenu un succès considérable. Elles ont été honorées de la présence de S. E. Mgr Sbarretti et de M. Gouin. Nous aurons l'occasion d'en parler et d'en tirer quelques leçons.

La réunion du conseil fédéral de l'Association de la Jeunesse, qui s'est tenue dimanche dernier à Montréal, a obtenu un succès considérable. Tous les membres du comité central ont été réélus pour les deux années à venir.

Le gouvernement a vendu la semaine dernière environ treize cent soixante quinze milles carrés de concessions forestières, pour la somme de \$280,000. Il a loué trois chutes.

Nous aurons sans doute l'occasion de revenir sur cette double opération politico-financière.

La ville de Nicolet et principalement les autorités religieuses viennent d'être grandement éprouvées. Le feu a détruit les principaux édifices de la ville: la vieille église, la cathédrale, le couvent des Sœurs de l'Assomption, la résidence de Mgr Suzor et quelques résidences privées. Les pertes sont considérables.

Mgr William A. MacDonell vient d'être sacré évêque d'Alexandria, la cérémonie religieuse a été présidée par Mgr Gauthier, évêque de Kingston.

Le nouvel évêque succède à Mgr Alexandre MacDonell, décédé en mai 1905.

Le Souverain Pontife vient de nommer prélats domestiques MM les abbés Faguy, curé de la Basilique, et Gauvreau, curé de Saint-Roch, à Québec.

On dit maintenant que M. l'abbé McCarthy serait nommé archevêque de Halifax.

M. George W. Stephens, député de Montréal, vient d'être nommé membre du comité protestant du Conseil de l'Instruction publique.

Le congrès des médecins de langue française de l'Amérique, tenu aux Trois Rivières, paraît avoir obtenu un succès considérable.

Le débat sur le projet de loi Birrell se continue actuellement au parlement britannique.

EN PASSANT

1915 1916 1917 1918 1919

A propos des cultuelles } Le correspondant romain de la *Semaine religieuse* de Montréal parlant de l'assemblée des évêques français et des comptes rendus des journaux fait " remarquer que les pointages ont été faits avant la réunion, en se basant sur des inductions qui pouvaient être vraies quand on les a faites et ont pu changer depuis. Il n'est un secret pour personne à Rome que le courant ici est à la résistance, à l'ignorance complète de la loi. Certes le Souverain-Pontife ne sort point de sa réserve ; mais cependant dans les audiences qu'il accorde, on sent plus qu'il ne le dit que la résistance est pour lui l'unique planche de salut. Le désir du pape serait que les évêques de France lui disent ce qu'il a, lui, intention de dire ; il voudrait n'avoir qu'à sanctionner l'attitude que dans son for intérieur il a déjà prise ; il désirerait que le Saint-Esprit suggérât à Paris ce qu'il a suggéré à Rome ; que cette date de l'histoire de l'Eglise de France fut glorieuse pour les fidèles, glorieuse aussi pour l'épiscopat, etc... Il est facile de voir dans ces phrases, fragments d'audiences accordées à diverses personnes, l'intention pontificale. Elle est d'ailleurs conforme à son encyclique, et vraiment, comme il le disait encore, après ce document il n'y aurait pas besoin de discuter. "

Au Lac St Jean } La Société de Colonisation du Lac St Jean organise pour le 3 juillet une grande excursion dans cette belle et fertile région.

C'est une bonne occasion pour ceux qui désirent visiter ce pays agricole de renommée.

Le convoi spécial partira de Québec à 8.15 hrs a. m. et arrivera à Roberval à 4 hr p. m. L'hon. M. Provost prendra part à l'excursion.

Le lendemain matin bénédiction du "Pikouagami" et voyage d'inauguration de ce nouveau vapeur d'un type tout à fait particulier fond plat et roue motrice à l'arrière. Ce bateau est fait expressément pour le service des rivières peu profondes, et si cette expérience est satisfaisante, comme tout l'indique, on adoptera le même système de transport dans les autres régions de colonisation.

Les excursionnistes visiteront Mistassini où se trouve un monastère de Trappiste.

Le départ pour Québec aura lieu de Roberval le 4 à 11 h, p. m. et l'arrivée à 7.30 a. m. le 5 juillet.

Au Lac des Commissaires } Nos lecteurs connaissent cette intéressante colonie du Lac des Commissaires, dans la région du Lac St Jean, à 151 milles de Québec. Jusqu'à présent les colons qui se sont établis dans cet endroit viennent de la ville ; ce sont des ouvriers nés et élevés dans les faubourgs. Comme on devait s'y attendre plusieurs ont abandonné la tâche après avoir fait d'importants défrichements. Il reste cependant un bon noyau qui assurera l'avenir de cette colonie.

C'est là l'histoire de presque toutes les colonies nouvelles : la plupart des

premiers défricheurs, pour diverses causes, abandonnent leurs lots et vont chercher fortune ailleurs ; puis d'autres viennent les remplacer qui eux s'établissent définitivement.

La colonisation par des ouvriers des villes est certainement difficile mais elle n'est pas impossible. Au lac des Commissaires il y a des citoyens qui sont devenus d'excellents colons et réussissent à merveille. Cependant la colonisation, d'un coin de pays boisé, entreprise exclusivement par des ouvriers urbains donne des résultats plus lents. Ce qu'il faudrait à la colonie du lac des Commissaires, pour donner l'élan définitif, c'est l'établissement d'un groupe de colons ruraux.

La colonie se trouve à environ trois milles de la station sur le bord d'un lac de 21 milles de long. Il y a chapelle, école et bureau de poste.

Le sol est le même qu'au lac Bouchette, à 10 milles plus au nord, où il y a aujourd'hui une très florissante paroisse. Nous croyons qu'il y aurait de l'avenir pour de robustes et vaillants gars de la campagne. Les lots qui bordent le lac du côté de l'est sont en terre neuve sur une étendue de plusieurs acres. La Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Sauveur de Québec qui a fondé cette colonie prête son généreux concours aux colons qui s'établissent au lac des Commissaires.

Encore le Sabbat } D'après le *Soleil* du 21 juin, Sir Wilfrid Laurier, plaidant en faveur du projet de loi de l'observance du dimanche, aurait dit : " Ce bill est destiné à assurer l'observance du premier jour de la semaine comme jour de repos complet, en donnant une sanction civile à la loi divine du sabbat. "

Voilà ce qui n'est pas clair : la loi du sabbat ordonnait l'observance du septième jour et non du dimanche, le premier jour de la semaine. Avons-nous donc assez de Juifs au pays pour qu'il soit d'opportunité de confondre déjà le dimanche et le sabbat ?

M. Laurier voudra nous croire, ce n'est pas sans dessein que l'Eglise s'est éparée des Juifs au sujet de l'observance du repos dominical ordonnée par le Créateur.

Paroles insensées } Dans l'*Avenir du Nord*, M. H. Roulland commentant l'attentat de Madrid crie " sus aux anarchistes ! " avec une violence qui fait frémir.

" Sans doute, dit-il, les lois doivent être faites avec prudence et humanité ; mais lorsqu'on se trouve en présence d'êtres antihumains, il faut agir comme on agit avec les bêtes malfaisantes. "

" Quand un taureau furieux s'échappe de l'abattoir et menace la foule et qu'un chien enragé parcourt les rues, les citoyens courageux se dévouent et, armés d'un pieu, d'une hache ou d'un fusil, acculent la bête et la tuent sans pitié et sans remords. "

" Eh bien, les anarchistes sont plus malfaisants que des animaux affolés. "

" Qu'a-t-on besoin de leur appliquer des lois dont ils refusent de reconnaître l'utilité, la prévoyance, la sagesse et même l'existence ? "

" Mettez-vous le chien enragé en jugement ? "

" Non. Son état involontaire d'hydrophobie le condamne et vous l'exécutez au plus vite, quitte à soupirer : " Pauvre bête ! " au moment où un

dernier spasme tord sa carcasse dans le ruisseau boueux où vous l'avez assommé. "

" Les anarchistes sont plus redoutables que les fauves les plus féroces. "

Au risque de passer, dans les colonnes de l'*Avenir du Nord*, pour défenseur des délinquants et criminels anarchistes nous disons que ce langage est insensé, dangereux, antichrétien. C'est l'anarchie aux lois que prêche l'*Avenir du Nord*. M. Roulland doit être un partisan acharné du lynch, une arme barbare qui couvre de honte les Etats-Unis. Il n'y a que chez nos voisins et dans les pays non civilisés que les exécutions sommaires s'accomplissent librement par la foule furieuse. Une loi qui autoriserait un pareil crime ne serait pas une loi, mais une infamie et conduirait aux pires excès. La justice telle que l'a enseigné Celui qui est venu régénérer le monde sera toujours le grand remède pour combattre les crimes même les plus monstrueux. Les attentats anarchistes sont les tristes fruits d'une semence d'aberrations antichrétiennes et antisociales. Dans un siècle où l'on élève des statues à ceux qui ont semé avec rage et succès les idées les plus révolutionnaires, les plus funestes à l'humanité, il est étrange de réclamer pour l'anarchiste grisé et rendu dément par une fausse éducation le châtiment " du taureau furieux et du chien enragé. "

Une des causes } La *Revue catholique des Institutions et du Droit* parlant des élections françaises fait remarquer que le résultat du scrutin qui assure le triomphe du Bloc n'est pas dû, comme on le prétend, à l'abstention des catholiques, car, dit-il, " la vérité est que jamais il n'y eut moins d'abstentions. " Notre confrère trouve la principale cause de cette victoire jacobine dans le fait que les " générations nouvelles, postérieures à la loi du 28 mars 1882 qui institua l'école officielle sans Dieu, n'ont connu, à de rares exceptions près, que la morale laïque, c'est-à-dire pratiquement athée ". Le mal est donc plus grand et la plaie plus profonde qu'on le supposait.

Le règne des assassins } Les journaux nous apprennent, qu'en 1905, 9,212 personnes ont péri aux Etats-Unis par le poignard, le revolver, le poison, le casse-tête, ou autres ustensiles d'assassins. Cela représente l'effrayante proportion de 115 assassinats par million d'habitants.

Aux Etats-Unis les journaux donnent beaucoup de publicité aux meurtres et c'est là assurément une des causes de ce triste état social où est tombé le peuple le plus matérialisé du monde. Chez nous, bien que le peuple soit encore sincèrement chrétien, nos grands journaux, en popularisant et en détaillant les crimes les plus révoltants avec une rage folle, préparent le règne des assassins.

A San Francisco } Nous lisons dans le *Messageur Canadien* de Montréal :

" Ce que les mandements épiscopaux et la parole éloquente des plus zélés prédicateurs n'avaient pu obtenir dans San Francisco, le terrible tremblement de terre du mois dernier l'a obtenu, lui, et même beaucoup plus. "

Les autorités civiles, en effet, ont non seulement diminué le nombre des débits de boissons enivrantes, ou les ont forcés de fermer leurs portes à 7 h. le samedi soir, mais les ont tous fait disparaître jusqu'à nouvel ordre. Et depuis ce temps, a fait remarquer l'Archevêque à son peuple, *il n'y a presque plus personne dans les prisons, plus de scandales dans les rues, ni de désordres dans les familles. A quelque chose malheur est bon*, dit le proverbe. Il est triste, cependant, qu'on attende parfois de si rudes leçons pour se déterminer à bien faire. "

LES REVUES

Cosmos, rédaction et administration, 5, rue Bayard, Paris. Sommaire du 16 juin :

Tour du monde.— L'horaire du travail dans l'enseignement secondaire. Les trois huit des écoliers, Dr L. M. — Une tortue extraordinaire, P. Ernesto Schmitz.— La téléphonie à grande distance : le microphone Angelini, L. Fournier.— Le sixième Congrès international de chimie appliquée, F. Marre.— Le musée océanographique de Monaco, Laurencin.— Un nouveau tramway de montagne : de Clairvaux à Foncine-le-Haut (Jura), Reverchon.— Le grisou (suite), du Hellier.— La prévision du temps à brève échéance.— Le pneumatique et ses rivaux, Bério et Savorgnan de Brazza.— Faune ornementale de la cathédrale d'Amiens, V. Brandicourt.— Sociétés savantes.— Bibliographie.

Revue Catholique des Institutions et du Droit.

Nous lisons dans cette revue deux articles particulièrement intéressants pour les Canadiens-français. Une étude du *Code civil* au Canada par M. Charles Edouard Dorion, professeur de droit à l'Université Laval de Québec ; puis une appréciation de la *Vie de Mgr Taché* par M. Emmanuel-Lucien Brun.

ANNUAIRE

Nous accusons réception, avec reconnaissance, de l'annuaire du Séminaire de Saint Hyacinthe pour 1905-06.

Cette brochure en plus des résultats de l'année scolaire et autres détails, contient les biographies de MM. les abbés F. X. Pratte, J.-B. Durocher, R. Desnoyers trois anciens élèves du séminaire de St-Hyacinthe décédés au cours de l'année.

NOS PRIX D'ABONNEMENTS

Prix Réguliers : Un an..... \$ 2.00

Pour les étudiants, les professeurs, les instituteurs, les institutrices et les membres de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française :

Un an..... \$ 1.00

PRIX SPECIAUX

Deux abonnements..... \$ 3.00
Quatre abonnements..... \$ 5.00

N. B. Tout abonnement est strictement payable d'avance. Cette dernière réduction est accordée seulement pour la première année d'abonnement.